

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 606**12 juin 2004****SOMMAIRE**

Abowijs International S.A., Luxembourg	29085	Edvima S.A., Luxembourg	29078
Aesha S.A.H., Luxembourg	29087	Emerge Capital, Sicav, Luxembourg	29071
Avantgarde Holding S.A., Luxembourg	29063	Euro Mode S.A., Luxembourg	29088
Avantgarde Holding S.A., Luxembourg	29063	Euro-Gate, Luxembourg	29073
Avantgarde Holding S.A., Luxembourg	29063	European Investment S.A.H., Luxembourg	29056
Axial Investments S.A., Luxembourg	29076	European Investment S.A.H., Luxembourg	29056
B.A.R.T. S.A.H., Luxembourg	29076	Expertise Investment S.A., Luxembourg	29075
BCILUX, Sicav, Luxembourg	29081	Explor Holding S.A., Luxembourg	29077
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg	29082	Farki Invest S.A., Luxembourg	29084
Benelux Taxis, S.à r.l., Luxembourg	29066	FECTU, A.s.b.l., Fédération Européenne du Che- val de Trait pour la promotion de son Utilisation, Schoos	29048
Benelux Taxis, S.à r.l., Luxembourg	29066	Finipar S.A.H., Luxembourg	29063
Byblos Financing Holding ("B.A.R.A.F.") S.A., Lu- xembourg	29085	Finipar S.A.H., Luxembourg	29063
Byblos Financing Holding ("B.A.R.A.F.") S.A., Lu- xembourg	29086	Finipar S.A.H., Luxembourg	29063
C.E.C.F. S.A., Luxembourg	29054	First Web S.A., Luxembourg	29074
C.E.C.F. S.A., Luxembourg	29054	Frohfeld A.G., Luxembourg	29087
C.E.C.F. S.A., Luxembourg	29054	Gefinor S.A.H., Luxembourg	29072
C.E.C.F. S.A., Luxembourg	29054	Gemplus International S.A., Luxembourg	29048
Café Beim Silo, S.à r.l., Beringen-Mersch	29069	Gemplus International S.A., Senningerberg	29044
Callaway Invest S.A.H., Luxembourg	29077	Glinfly Invest S.A., Luxembourg	29064
Carbus A.G., Luxembourg	29042	Harmolux Holding S.A., Luxembourg	29053
Chartinvest S.A., Strassen	29075	Harmolux Holding S.A., Luxembourg	29053
Citar-Invest S.A., Luxembourg	29078	Harmolux Holding S.A., Luxembourg	29053
City Prom S.A., Dudelange	29056	Helilux S.A., Luxembourg	29082
Cockspur Holding S.A., Luxembourg	29071	High Spirit S.A.H., Luxembourg	29087
(Le) Colibri Bleu, S.à r.l., Mondcange	29052	Hostcare Investissement S.A., Luxembourg	29075
Comedia Collections S.A., Luxembourg	29083	I.P.P. Luxembourg S.A., Luxembourg	29078
(Les) Compagnons du Terroir, S.à r.l., Luxem- bourg	29068	Intercoiffure Eddy, S.à r.l., Luxembourg	29051
Cranbury Holding S.A., Luxembourg	29079	International Building Corporation S.A.H., Lu- xembourg	29074
Cranbury Holding S.A., Luxembourg	29080	Intrasoft International S.A., Luxembourg	29067
Credit Suisse Absolute Return Fund Management Company S.A., Luxembourg	29055	IT-LUX software solutions S.A., Mactum	29062
Cyrama S.A., Luxembourg	29057	J & H Group S.A., Diekirch	29080
Derketo Holding S.A., Luxembourg	29086	KB Lux Venture Capital Fund, Sicav, Luxembourg	29074
Distribution Holding S.A., Luxembourg	29068	Kvist Holding S.A., Luxembourg	29070
Ditco Participations S.A., Luxembourg	29072	L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Luxem- bourg	29081
EAM S.A.H., Bridel	29068	(Le) Lapin S.A., Luxembourg	29076
Economat S.C.l.	29065	Le Foyer-Arag, Compagnie Luxembourgeoise d'As-	

surances S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	29054	Rainy, S.à r.l., Bettembourg.....	29066
Luxembourg European and American Fund, Sicav, Luxembourg.....	29071	Rebuild World RBW S.A.H., Luxembourg.....	29083
Mazara S.A.H., Luxembourg.....	29075	Reval Investissement S.A., Luxembourg.....	29083
Médical Européen S.A., Luxembourg.....	29065	Rosebud Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	29055
Mena Holdings S.A., Luxembourg.....	29082	Rosebud Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	29055
Merrill Lynch International Investment Funds, Senningerberg.....	29085	Sagil S.A.H., Luxembourg.....	29084
Messagerie Maritime Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	29064	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg.....	29072
Messagerie Maritime Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	29067	Santamaria S.A., Luxembourg.....	29078
Messagerie Maritime Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	29067	Saphira Development S.A., Luxembourg.....	29077
Minotaurus Finance S.A.H., Luxembourg.....	29073	Sinerive Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	29062
New Geofelt, S.à r.l., Luxembourg.....	29068	Sintex Holding S.A., Luxembourg.....	29084
Noe Participations S.A., Luxembourg.....	29081	Société Civile Immobilière 32 avenue de la Liberté, Luxembourg.....	29065
Nouvelle PNP - Fir d'Kanner a Lataïnamerika, Bascharage.....	29043	Société Civile Immobilière et de Placement Wallis, Luxembourg.....	29064
Now Pharm A.G., Luxembourg.....	29051	Standimmo Lux S.A., Luxembourg.....	29088
Omius Holding S.A., Luxembourg.....	29088	Star Advisors S.A., Esch-sur-Alzette.....	29067
Palerider Holding S.A., Luxembourg.....	29070	Synerfin S.A.H., Luxembourg.....	29087
(Les) Parcs du Troisième Age Bertrange Rentaco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	29042	Tankschifftransporte Will, GmbH, Canach.....	29056
Prima Investment S.A.H., Luxembourg.....	29084	Tined Holding S.A., Luxembourg.....	29079
Pusan S.A.H., Luxembourg.....	29080	Tradenet Europe S.A., Luxembourg.....	29079
Pygmalux Development S.A., Luxembourg.....	29079	Translux Participations S.A., Luxembourg.....	29082
Queensdale Holding S.A., Luxembourg.....	29076	Vanfleet S.A., Luxembourg.....	29070
Rainy, S.à r.l., Bettembourg.....	29066	Wirly-International Investment S.A., Luxembourg	29086
		Zurich Financial Services Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	29055
		Zurich Financial Services Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	29055

**LES PARCS DU TROISIEME AGE BERTRANGE RENTACO LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 33.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029602.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

CARBUS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 38.654.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2003 VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été appelées aux fonctions d'Administrateurs en remplacement de M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann, pour une durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, également pour une période de six ans. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour CARBUS A.G., Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032502.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

NOUVELLE PNP - FIR D'KANNER A LATAÏNAMERIKA, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg F 541.

STATUTS

1. Dénomination, siège, but, durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée NOUVELLE PNP - FIR D'KANNER A LATAÏNAMERIKA.

Art. 2. Son siège est établi à Bascharage. Il pourra être déplacé sur simple décision du comité.

Art. 3. L'association a pour but de contribuer financièrement aux actions de développement en Amérique latine et de fournir une aide financière aux organisations et institutions, principalement au service des enfants, qui en font la demande.

Art. 4. L'association exercera ses activités dans un esprit de stricte neutralité politique et confessionnelle.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

2. Des associés

Art. 6. L'association se compose d'un nombre illimité de membres, qui ne pourra être inférieur à cinq.

Art. 7. Toute personne peut devenir membre de l'association à condition de payer une cotisation annuelle de EUR 25,- (vingt-cinq euros) et sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration dont la décision est souveraine.

Le montant de la cotisation peut être changé sur décision du conseil d'administration mais ne pourra pas être supérieur à EUR 50,-.

Art. 8. NOUVELLE PNP accepte des dons en espèces, en nature, en valeurs mobilières et immobilières et en legs.

3. De l'Assemblée Générale

Art. 9. L'assemblée se réunit une fois par an au cours du premier trimestre. Le conseil d'administration en fixera la date et le lieu. Les membres seront convoqués par lettre circulaire au moins 14 jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est envoyé à tous les membres.

Art. 10. L'assemblée générale statuera à la majorité relative des membres présents pour les décisions ordinaires et à la majorité qualifiée des 2/3 des voix des membres effectifs pour la modification des statuts.

Art. 11. Des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration chaque fois qu'il le jugera nécessaire. A la suite d'une demande émanant d'un cinquième des membres, le conseil d'administration doit convoquer endéans un mois une assemblée générale extraordinaire.

4. Du conseil d'administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration de trois membres au moins, élus par vote secret par l'assemblée générale pour la durée de trois ans. Chaque année un tiers des mandats est renouvelés. Les membres sortants sont rééligibles. Ils sont révocables pour motifs graves, par l'assemblée générale, qui décide souverainement.

Art. 13. Le conseil d'administration élit en son sein le président, le vice-président, le(s) secrétaire(s) et le trésorier. En cas d'absence du président, c'est le vice-président qui le remplace.

Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière, à savoir, fichier, correspondance, préparation et suivi des projets à des tiers.

Art. 14. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres est présente; les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunira chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, en principe une fois par mois, sur convocation du président, ou bien si deux membres le demandent.

Art. 16. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

L'association est dûment engagée par la signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration.

5. De l'année sociale

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre. Par exception, la première année sociale commence à la date de constitution de l'association.

6. De la modification des statuts, de la dissolution et de la liquidation de l'association.

Art. 18. Les modifications des statuts de l'association se feront conformément aux règles établies par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

L'assemblée générale ayant prononcé la dissolution de l'association désignera un ou plusieurs liquidateurs. Le liquidateur décidera de l'affectation du patrimoine qui sera versé à une Asbl ayant une activité similaire.

Art. 19. Pour tous les cas qui ne sont pas prévus dans les présents statuts, il y aura lieu d'appliquer les principes de la loi modifiée sur les associations sans but lucratif.

Les associés fondateurs:

- Bisenius Armand, retraité, demeurant à L-3810 Schifflange, 69, rue des Aulnes
- Gebhard Gérard, retraité, demeurant à L-8227 Mamer, 56, rue des Eglantiers
- Goergen Roger, électricien, demeurant à L-4451 Belvaux, 189, route d'Esch
- Hirtzig Henri, instituteur, demeurant à L-4946 Bascharage, 37, rue Pierre Schutz
- Schloesser Renée, retraitée, demeurant à L-3595 Dudelange, 9, rue Dr. Welter
- Schoux Marcel, retraité, demeurant à L-4628 Differdange, 42, Metz kimmert
- Tock-Wagner Jeanny, sans profession, demeurant à L-5332 Moutfort, 5, rue de la Source
- Williere Marc, journaliste, demeurant à L-4952 Bascharage, 2, rue Dicks Lentz

A l'instant les associés fondateurs se sont réunis en assemblée générale et ont pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.-F. Kennedy.
- 2) Tous les associés font partie du conseil d'administration.
- 3) La cotisation annuelle est fixée à EUR 25,- par membre.

Suite à cette assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration a siégé et a élu comme suit la répartition des charges du conseil:

Président: Henri Hirtzig, prédésigné.

Vice-Président: Marc Williere prédésigné.

Secrétaire(s): Renée Schloesser, Armand Bisenius, prédésignés.

Trésorier: Roger Goergen, prédésigné.

Fait à Bascharage, le 5 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05207. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043057.3/000/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2004.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 1, Hohenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, Aerogolf Center, 1, Hohenhof, L-2633 Senningerberg, (the «Company»), incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, as a société à responsabilité limitée on 6th December, 1999 published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 120 on the 4th February, 2000 and transformed into a société anonyme by deed of Maître Gérard Lecuit prenamed on 1st February, 2000, published in the Mémorial n° 363 on the 20th May, 2000.

The Articles of Incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed enacted by the undersigned notary on 22nd March, 2004, in the process of publication in the Mémorial.

In accordance with the articles of incorporation of the Company, the meeting was presided over by Mr Dominique Vignon, Chairman of the board of directors of the Company, residing in Paris, France.

Pursuant to the articles of incorporation of the Company, the chairman appointed as secretary to the meeting Mrs Blandine Cordier-Palasse, company secretary of the Company, residing in Geneva.

The meeting elected as scrutineers

1) Mr Daniel Le Gal, member of the Board of Directors, residing in Aix-en-Provence, France.

2) Mr François Kremer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary.

This attendance list will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that shareholders who together hold 351,064,258 shares out of a total of 605,910,007 shares issued in the Company are present or represented so that more than half of the issued capital of the Company is represented at this meeting (57.94%).

III. The present general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all registered shareholders on 7th April, 2004 and published in the in the Mémorial (number 377 and 405) and the Luxemburger Wort on 7th April 2004 and 16th April 2004. Further the notice was published in the Les Echos on 7th April, 2004.

IV. This general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Agenda

(1) to amend in Article 4 of the Company's Articles of Incorporation the indication of the municipality of the registered office within which the Board of Directors may decide to establish and transfer such registered office;

(2) to amend Article 5.2 first paragraph of the Company's Articles of Incorporation to adapt the number of shares to be issued under the authorised share capital without change of the authorised 400,000,000 Euros amount;

(3) (i) to renew for a period of three years from publication of the deed recording the minutes of the meeting in the Mémorial, the authorization granted to the Board of Directors by the extraordinary shareholders meeting of November

10, 2000 to proceed, out of the authorized share capital, to issuance of shares, other than those reserved in section 5.2.1 of the articles of incorporation, as provided for in section 5.2.2 of the articles of incorporation, with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as the Board of Directors may in its discretion determine and accordingly amend the second paragraph of section 5.2 of the articles of incorporation as set out herebelow; (ii) in relation thereto to waive and authorise the Board of Directors to waive, suppress or limit pre-emptive subscription rights of existing shareholders and (iii) to acknowledge a report of the Board of Directors of the Company relating to the circumstances and prices upon which shares may be issued against cash within the authorised share capital as provided for in section 5.2.2. of the articles of incorporation whilst suppressing preemptive subscription rights of existing shareholders.

Amended second paragraph of article 5.2:

«Out of the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring (x) for issues of shares reserved pursuant to items (i) to (iv) in 5.2.1. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 10th November 2000 (y) for issues of shares reserved pursuant to item (v) in 5.2.1. below as set out therein and (z) for any other issues of shares pursuant to 5.2.2. hereunder on the third anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 27th April 2004 (each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).»

After the foregoing has been approved the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved at the majority set out hereafter to amend in Article 4 of the Company's Articles of Incorporation the indication of the municipality of the registered office within which the Board of Directors may decide to establish and transfer such registered office so that the first sentence of Article 4 shall read as follows:

«The registered office of the Corporation shall be established in the City of Luxembourg within which the Board of Directors may decide to establish and transfer such registered office.»

For: 302,633,130

Against: 32,661,726

Abstentions: 15,769,402

Percentage in favour: 86.14%

Second resolution

The meeting resolved at the majority set out hereafter to amend Article 5.2 first paragraph of the Company's Articles of Incorporation to adapt the number of shares to be issued under the authorised share capital without change of the authorised 400,000,000 Euros amount so that the first paragraph of Article 5.2 is amended to read as follows:

«The authorised capital is fixed at four hundred million Euro (Euro 400,000,000) consisting of one billion eight hundred and eighty-nine million four hundred and sixty-six thousand two hundred and twenty-six (1,889,466,226) shares, of no nominal value»

For: 299,690,623

Against: 35,605,233

Abstentions: 15,768,402

Percentage in favour: 85.30%

Third resolution

After having heard the report of the board of directors with respect to the proposed waiver of, suppression of and authorisation to suppress or limit preferential subscription rights of existing shareholders dated 25th March 2004, the meeting resolved at the majority set out hereafter

(i) to renew for a period of three years from publication of the present deed of 27th April 2004 in the Mémorial, the authorization granted to the Board of Directors by the extraordinary shareholders meeting of November 10, 2000 to proceed, out of the authorized share capital, to issuance of shares, other than those reserved in section 5.2.1 of the articles of incorporation, as provided for in section 5.2.2 of the articles of incorporation, with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as the Board of Directors may in its discretion determine and accordingly to amend the second paragraph of section 5.2 of the articles of incorporation as set out herebelow;

(ii) in relation thereto to waive and authorise the Board of Directors to waive, suppress or limit pre-emptive subscription rights of existing shareholders; and

(iii) to acknowledge a report of the Board of Directors of the Company relating to the circumstances and prices upon which shares may be issued against cash within the authorised share capital as provided for in section 5.2.2. of the articles of incorporation whilst suppressing pre-emptive subscription rights of existing shareholders. A copy of such report shall be annexed to the present deed.

Consequently to the above the meeting resolved to amend the second paragraph of article 5.2 to read as follows:

«Out of the authorised share capital, the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring (x) for issues of shares reserved pursuant to items (i) to (iv) in 5.2.1. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 10th November 2000 (y) for issues of shares reserved pursuant to item (v) in 5.2.1. below as set out therein and (z) for any other issues of shares pursuant to 5.2.2. hereunder on the third anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 27th April 2004

(each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).»

For: 299,692,823

Against: 35,603,233

Abstentions: 15,678,202

Percentage in favour: 85.30%

The here above resolutions having been carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented as required by the law, are consequently validly passed and the Articles amended accordingly.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-septième jour d'avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, Aerogolf Center, 1, Hohenhof, L-2633, Senningerberg, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, comme une société à responsabilité limitée en date du 6 décembre 1999 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 120 du 4 février 2000 et transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial n° 363 en date du 20 mai 2000.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2004, en voie de publication au Mémorial.

Conformément aux statuts de la Société, l'assemblée est présidée par M. Dominique Vignon, président du conseil d'administration de la Société, demeurant à Paris, France.

En conformité avec les statuts de la Société, le président a désigné comme secrétaire de l'assemblée Madame Blandine Cordier-Palasse, secrétaire de la Société, demeurant à Genève.

L'assemblée a désigné comme scrutateurs

1) Monsieur Daniel Le Gal, membres du Conseil d'Administration, demeurant à Aix-en-Provence, France.

2) Maître François Kremer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentant.

Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que des actionnaires détenant ensemble 351.064.258 actions des 605.910.007 actions émises par la Société sont présents ou représentés de manière à ce que plus de la moitié du capital émis de la Société est représenté à la présente assemblée (à savoir 57,94%).

III. La présente assemblée générale a été convoquée par convocations énonçant l'ordre du jour, envoyée par lettre recommandée le 7 avril 2004 à tous les détenteurs d'actions inscrits au registre des actionnaires et publiée au Mémorial (numéros 377 et 405) et au Luxemburger Wort en date des 7 avril 2004 et 16 avril 2004. La convocation était également publiée dans Les Echos en date du 7 avril 2004.

IV. La présente assemblée générale est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

(1) modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de modifier l'indication de la commune du siège social dans laquelle le Conseil d'Administration peut décider d'établir et de transférer ce siège;

(2) modification de l'article 5.2. premier paragraphe des statuts de la Société afin d'adapter le nombre d'actions à émettre dans le cadre du capital autorisé sans changer le montant autorisé de 400.000.000 Euro;

(3) (i) renouvellement, pour une période de trois ans à compter de la date de publication dans le Mémorial de l'acte notarié du procès verbal de l'assemblée, de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2000 d'émettre des nouvelles actions dans la limite du capital autorisé autres que celles réservées dans le cadre de l'article 5.2.1 des statuts, telles que prévues dans le cadre de l'article 5.2.2 des statuts de la Société, avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le Conseil d'Administration et corrélativement modifier le deuxième paragraphe de l'article 5.2 des statuts comme proposé ci-dessous; (ii) en conséquence renonciation et autorisation au Conseil d'Administration à renoncer, à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; et (iii) prise de connaissance d'un rapport du Conseil d'Administration de la Société concernant les circonstances et le prix auxquels des actions peuvent être émises contre numéraire dans le cadre du capital autorisé tel que prévu à l'article 5.2.2 des statuts en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Second paragraphe de l'article 5.2 modifié

«A l'intérieur du capital autorisé le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant (x) pour les émissions d'actions réservées conformément aux points (i) à (iv) de 5.2.1 ci-dessous le 5e anniversaire après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2000 (y) pour toute émission d'actions réservées conformément au point (v) de 5.2.1 tel que déterminé en ce point 5.2.1 (v) et (z) pour toute autre émission d'actions conformément à 5.2.2 ci-dessous au 3e anniversaire après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2004 (chaque fois sous réserve d'extensions), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé à la majorité indiquée ci-après de modifier dans l'article 4 des statuts de la société l'indication de la commune du siège social dans laquelle le Conseil d'Administration peut décider d'établir et de transférer ce siège de sorte que la première phrase de l'article 4 aura la teneur suivante

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, dans laquelle le Conseil d'Administration peut décider d'établir et de transférer ce siège.»

Pour: 302.633.130

Contre: 32.661.726

Abstentions: 15.769.402

Pourcentage des votes favorables: 86,14%

Deuxième résolution

L'assemblée décide à la majorité indiquée ci-après de modifier le premier paragraphe de l'article 5.2. des statuts de la Société afin d'adapter le nombre d'actions à émettre dans le cadre du capital autorisé sans changer le montant autorisé de 400.000.000 Euro de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.2 est modifié comme suit

«Le capital autorisé s'élève à quatre cents millions d'euros (400.000.000 euros) représentés par un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent soixante-six mille deux cent vingt-six (1.889.466.226) actions, sans valeur nominale»

Pour: 299.690.623

Contre: 35.605.233

Abstentions: 15.768.402

Pourcentage des votes favorables: 85,30%

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2004 concernant la proposition de renoncement, de suppression de et l'autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, l'assemblée a décidé à la majorité des voix décrites ci-après

(i) de renouveler, pour une période de trois ans à compter de la date de publication dans le Mémorial du présent acte, de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2000 d'émettre des nouvelles actions dans la limite du capital autorisé, autres que celles réservées dans le cadre de l'article 5.2.1 des statuts, telles que prévues dans le cadre de l'article 5.2.2 des statuts de la Société, avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le Conseil d'Administration et corrélativement de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5.2 des statuts comme proposé ci-dessous;

(ii) en conséquence de renoncer et d'autoriser le Conseil d'Administration à renoncer, à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; et

(iii) tel qu'indiqué ci-dessus de confirmer que l'assemblée a pris acte du rapport du Conseil d'Administration de la Société concernant les circonstances et le prix auxquels des actions peuvent être émises contre numéraire dans le cadre du capital autorisé tel que prévu à l'article 5.2.2 des statuts en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. Copie de ce rapport restera annexé au présent acte.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le second paragraphe de l'article 5.2 comme suit

«A l'intérieur du capital autorisé le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois avec ou sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant (x) pour les émissions d'actions réservées conformément aux points (i) à (iv) de 5.2.1 ci-dessous le 5e anniversaire après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2000 (y) pour toute émission d'actions réservées conformément au point (v) de 5.2.1 tel que déterminé en ce point 5.2.1 (v) et (z) pour toute autre émission d'actions conformément à l'article 5.2.2 ci-dessous au 3e anniversaire après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2004 (chaque fois sous réserve d'extensions), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).»

Pour: 299.692.823

Contre: 35.603.233

Abstentions: 15.768.202

Pourcentage des votes favorables: 85,30%

Les résolutions décrites ci-dessous ayant été prises par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés tel que requis par la loi, ont été par conséquent valablement prises et les statuts de la société modifiés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Vignon, B. Cordier-Palasse, D. Le Gal, F. Kremer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

J. Elvinger.

(044607.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

—
EXTRAIT

A la suite des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., le siège social de la société GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. a été transféré au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05222. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(044608.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**FECTU, A.s.b.l., FEDERATION EUROPEENNE DU CHEVAL DE TRAIT
POUR LA PROMOTION DE SON UTILISATION,**

Association sans but lucratif.

Siège social: L-7475 Schoos, 9, rue Principale.

R. C. Luxembourg F 491.

—
STATUTS

Le 1^{er} novembre 2003, les associations

INTERESSENGEMEINSCHAFT ZUGPFERDE e.V., association régie par la loi allemande, avec siège à Hennef-Uckerath, Altenkirchener Straße 3, (Allemagne)

représentée par Monsieur Dr. Reinhard Scharnhölz et Monsieur Friedrich Burgath

SKOGSHÄSTEN, FÖRENINGEN FÖR KÖRNING MED HÄST, association régie par la loi suédoise, avec siège à Kulturens Östarp, S-270 35 Sverige (Suède)

représentée par Madame Jenny Göransson, paraissant à l'assemblée générale à la suite d'une procuration donnée à Monsieur Reinhard Scharnhölz.

TRAITS DE GENIE, association régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901, avec siège à Amiens Cedex 3, 19bis rue Alexandre Dumas (France)

représentée par Monsieur Jean-Philippe Andrieu.

HIPPOTESE, association régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901, avec siège à Levier, 2 place de l'église, Villers sous Chalamont (France)

représentée par Monsieur Michel Schnoebelen

COMITE EUROPEEN DES CHEVAUX DE DEBARDAGE a.s.b.l., association régie par la loi belge du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif avec siège à Libramont, 50 rue des Aubépines (Belgique)

représenté par Monsieur Jean-Claude Louis

JUT EN AER vzw, association régie par la loi belge du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif avec siège à Berkendreef 33, Wuustwezel (Belgique)

représentée par Monsieur Willy Mertens

INTERNATIONAL DRAFT ANIMAL CONSULTANTS a.s.b.l. association régie par la loi belge du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, avec siège à Diepensteyn, 1 B-1840 Steenhuffel, représentée par Monsieur Charlie Pinney

lesquelles comparants ont déclaré fonder entre elles et toutes celles qui par la suite adhèrent aux présents statuts et sont admises dans l'association, une association sans but lucratif régie par les présents statuts.

Art. 1. Nom, Statut légal

1.1. L'Association sans but lucratif porte le nom de: FECTU (Fédération européenne du cheval de trait pour la promotion de son utilisation) association sans but lucratif

1.2. FECTU, ci-après dénommée «l'association», est une association sans but lucratif régie par la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de FECTU se situe au Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse à désigner par l'assemblée générale. Elle est inscrite au Registre des associations du Luxembourg.

Art. 3. Durée

3.1. La durée de l'association FECTU est illimitée.

Art. 4. Buts de l'association. Cette association a pour objet d'encourager la coopération des organisations qui s'engagent en Europe pour la défense et l'utilisation des chevaux et autres animaux de trait, de représenter dans le cadre des statuts l'ensemble des organisations membres, de promouvoir et de défendre leurs intérêts communs dans le respect de l'autonomie et des particularités de chaque association membre.

Elle participera ainsi à la sauvegarde d'un patrimoine européen et à la promotion de méthodes de travail et d'activités de loisir respectueuses de l'animal, de l'homme et de son environnement.

Elle appuie toutes les initiatives des associations membres qui cherchent à promouvoir et à rendre plus efficace l'utilisation des animaux de trait et à garantir voire améliorer le bien-être de ces derniers.

Art. 5. Membres

5.1. L'association est composée d'au moins trois membres.

5.2 Les membres de FECTU ne peuvent être que des associations.

5.3 Ne peuvent devenir membres effectifs que les personnes juridiques légalement constituées dont les statuts sont déposés dans leur pays d'origine. Le conseil d'administration décide de la demande d'adhésion écrite qui est adressée au président de FECTU et qui doit inclure les statuts version originale et traduction allemande, anglaise ou française ainsi qu'une liste actualisée des membres du bureau de l'association demandeuse.

5.4 Le droit d'adhésion est fixé par l'assemblée générale et ne pourra dépasser 1.000,- euros.

5.5 La qualité de membre se perd par:

- La démission écrite et expresse adressée au conseil d'administration.
- La démission tacite. Est considéré comme telle le non-paiement de la cotisation trois mois après avoir reçu une lettre de mise en demeure recommandée.

- L'exclusion en cas de préjudice causé à l'association. Est considérée comme tel toute activité ou attitude contraire aux présents statuts ou jetant le discrédit sur l'association. L'exclusion est proposée à l'assemblée générale par le conseil d'administration. L'intéressé est invité préalablement à fournir des explications au comité et à l'assemblée générale. La proposition d'exclusion doit être justifiée par écrit et communiquée à l'intéressé par lettre de convocation recommandée. Celui-ci peut demander la révision de l'exclusion dans un délai d'un mois à partir de la réception de cette lettre. Dans ce cas l'assemblée générale décide avec 2/3 des voix.

5.6 L'association qui a perdu la qualité de membre n'a aucun droit sur le fonds social de l'association FECTU.

Art. 6. Organes. Les organes de l'association sont l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

Art. 7. L'Assemblée générale

7.1 L'Assemblée générale comprend tous les membres de FECTU représentés chacun par un délégué et se réunit une fois chaque année et cela avant le 31 mars. Une invitation écrite avec l'ordre du jour décidé par le conseil d'administration est adressée aux membres par le président au moins un mois avant la date de la réunion. Le président en service devra avoir été informé par chaque association membre trois jours avant la réunion de l'identité de la personne déléguée porteur de la voix de l'association membre et qui représentera celle-ci à l'assemblée générale.

7.2. L'Assemblée générale est présidée par le président ou son représentant.

7.3 Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par décision du conseil d'administration ou sur demande d'un cinquième des membres. Cette demande doit exposer les motifs et l'objet de l'assemblée visée. L'invitation se fera de la même façon que pour une assemblée générale ordinaire.

Art. 8. Les droits de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale a les droits suivants:

- L'élection du conseil d'administration
- L'approbation du bilan de l'exercice écoulé exposé par le conseil d'administration et la décharge de celui-ci
- L'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice suivant.
- La désignation des réviseurs de caisse
- La fixation du montant de la cotisation
- La modification des statuts.
- Le transfert du siège de l'association.
- La décision au sujet de l'exclusion définitive d'un membre
- La dissolution et la liquidation de FECTU.

Art. 9. Les votes de l'Assemblée Générale

9.1 A l'Assemblée générale chaque membre à jour de sa cotisation dispose d'une voix.

9.2 L'Assemblée décide à la majorité simple des voix.

9.3 L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit personnellement ou par procuration les 2/3 des membres. Aucune modification des statuts ne peut être adoptée si elle ne rassemble pas la majorité des 2/3 des voix. Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés, une seconde assemblée générale extraordinaire pourra délibérer sur les modifications des statuts selon l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

9.4 Les élections et les votes sont secrets à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

9.5 Chaque membre ne peut représenter par procuration qu'un seul membre.

9.6 Les décisions de l'assemblée générale font l'objet d'un protocole écrit qui doit être signé par le président de l'assemblée et par un autre membre du conseil d'administration.

Art. 10. Engagement. L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un autre membre du conseil d'administration.

Art. 11. Le Conseil d'administration

11.1 Le conseil d'administration est composé de trois à quinze membres: le président, le vice-président, le trésorier et les autres membres. Les membres du conseil d'administration doivent être des personnes qui sont membres d'une association membre. Le nombre exact des membres du conseil d'administration sera déterminé par l'assemblée générale ordinaire pour les prochaines élections.

11.2 Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat de trois ans. Par dérogation à ce qui précède et à titre transitoire le premier conseil d'administration sera composé de sept membres avec mandat pour les trois premiers exercices.

11.3 Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

11.4 Le conseil d'administration élit parmi ses membres le président et le vice-président et un trésorier. Il peut nommer un secrétaire.

11.5 Le conseil d'administration est convoqué par le président qui envoie une invitation écrite avec ordre du jour au moins trois semaines avant la date de la réunion chaque fois que les affaires de FECTU ou la majorité des membres du conseil le demandent et au moins une fois par an.

11.6 Le conseil d'administration ne peut prendre des décisions que si plus de la moitié de ses membres sont présents en personne ou par procuration écrite et signée. Aucun membre du conseil ne peut représenter plus qu'un autre membre par procuration. Les décisions sont prises par majorité des voix, en cas d'égalité des voix celle du président est décisive.

Art. 12. Le président. Le président est chargé d'exécuter les décisions du conseil et d'assurer le bon fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans les actes de la vie civile. Il est le porte-parole de l'association, fonction pour laquelle il peut déléguer ses pouvoirs à un des membres du conseil d'administration.

Art. 13. Devoirs et Droits du conseil d'administration

13.1 Le conseil d'administration gère les affaires courantes de FECTU destinées à servir l'objet visé à l'article n°4.

13.2 Il a en particulier les devoirs et les droits suivants:

- La préparation et la convocation de l'assemblée générale.
- La réalisation des décisions de l'assemblée générale.
- Le développement des lignes directrices et l'orientation des initiatives
- La décision concernant les demandes d'adhésion des nouveaux membres
- La présentation d'un budget prévisionnel
- La présentation d'un bilan de l'exercice écoulé
- La représentation de FECTU.

13.3 Les décisions et les résultats des élections au conseil d'administration sont consignés par écrit. Le protocole doit être agréé par le conseil à la fin de la réunion.

Art. 14. Ressources et cotisation

14.1 Les ressources de l'association se composent des cotisations des membres, des paiements du droit d'adhésion, des subventions, des dons et de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

14.2 Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale et ne pourra dépasser la somme de 1.000,- euros.

Art. 15. L'exercice

15.1 L'exercice correspond à l'année civile.

15.2 Exceptionnellement le 1^{er} exercice commence au 1^{er} novembre 2003 et se termine au 31 décembre 2004.

Art. 16. Dissolution et Liquidation

16.1 L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés par procuration. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

16.2 L'actif est dévolu à une ou des associations ayant un objet analogue à celui de FECTU.

Munshausen (Luxembourg), le 1^{er} novembre 2003.

Pour INTERESSENGEMEINSCHAFT ZUGPFERDE e.V.

Signatures

Pour TRAITS DE GENIE

Signature

Pour COMITE EUROPEEN DES CHEVAUX DE DEBARDAGE a.s.b.l.

Signature

Pour INTERNATIONAL DRAFT ANIMAL CONSULTANTS a.s.b.l.

Signature

Pour SKOGSHÄSTEN, FÖRENINGEN FÖR KÖRNING MED HÄST

Pour Madame Göransson par procuration

Signature

Pour HIPPOTESE

Signature

Pour JUT EN AER vzw

Signature

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de l'association ayant été arrêtés, les membres fondateurs représentant l'intégralité des membres de l'association et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Sont élus comme membres du conseil d'administration:

Willy Mertens, membre de l'association JUT EN AER vzw

Luc Delas, membre de l'association TRAITS DE GENIE

Marc Mousny, membre de l'association COMITE EUROPEEN DE CHEVAUX DE DEBARDAGE a.s.b.l.

Jenny Göransson, membre de l'association SKOGSHÄSTEN, FÖRENINGEN FÖR KÖRNING MED HÄST

Jean-Louis Cannelle, membre de l'association HIPPOTESE

Pit Schlechter, membre de l'association INTERNATIONAL DRAFT ANIMAL CONSULTANTS a.s.b.l.

Dr. Reinhard Scharnhölz, membre de l'association INTERESSENGEMEINSCHAFT ZUGPFERDE e.V.

2. L'association aura son siège à L-7475 Schoos, 9 rue principale

3. Le droit d'adhésion est fixé à 150,- euros

Munshausen, le 1^{er} novembre 2003.

Certifié conforme

P. Schlechter / W. Mertens

Président de l'association / Membre du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02188. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032362.3/000/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

INTERCOIFFURE EDDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.602.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032459.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

NOW PHARM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.948.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(032680.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LE COLIBRI BLEU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 14, rue de Reckange.

R. C. Luxembourg B 100.350.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Tebin Wang, commerçant, et son épouse
- 2) Madame Ao Yang, commerçante,
demeurant ensemble à L-3716 Rumelange, 2-4, rue de la Croix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LE COLIBRI BLEU.

Art. 3. Le siège social est établi à Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Tebin Wang, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) Madame Ao Yang, prénommée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de 1.000,- EUR.

La société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant époux.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:

a) comme gérant unique pour le restaurant sis à L-3943 Mondercange, 14, rue de Reckange, Monsieur Tebin Wang, prénommé, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour tout ce qui concerne ce restaurant;

b) comme gérants pour le restaurant sis à L-3716 Rumelange, 2-4, rue de la Croix:

- Monsieur Tebin Wang, prénommé, comme gérant responsable du département restauration et

- Madame Ao Yang, prénommée, comme gérante responsable du département débit de boissons,

avec pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes pour tout ce qui concerne ce restaurant.

2) L'adresse de la société est fixée à L-3943 Mondercange, 14, rue de Reckange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Wang, A. Yang, Frieders

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 12. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

P. Frieders.

(033250.3/212/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

HARMOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 24.134.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031371.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

HARMOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 24.134.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031369.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

HARMOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 24.134.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031362.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

C.E.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.423.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 avril 2004.

Signature.

(032835.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

C.E.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.423.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 avril 2004.

Signature

Liquidateur

(032844.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

C.E.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.423.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 avril 2004.

Signature

Liquidateur

(032841.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

C.E.C.F. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.423.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 avril 2004.

Signature

Liquidateur

(032838.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LE FOYER-ARAG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 32.719.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05586, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER-ARAG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

A. Lamberty / H. Marx

Administrateur-délégué / Président

(029730.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ROSEBUD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.007.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(030548.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ROSEBUD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.007.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(030550.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

**CREDIT SUISSE ABSOLUTE RETURN FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme,
(anc. CREDIT SUISSE COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 avril 2004.

P. Bettingen.

(032780.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.783.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(029722.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 69.783.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires le 23 décembre 2003 au siège social de la Société

L'assemblée a approuvé le bilan, le comptes de pertes et profits, les annexes ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

L'assemblée a accordé décharge pleine et entière (quitus) aux administrateurs de la Société de même qu'au commissaire et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait et publication

ZURICH FINANCIAL SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029724.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

EUROPEAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.621.

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2002 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69. Le capital social souscrit de la société est dorénavant fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour EUROPEAN INVESTMENT S.A. Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030285.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

EUROPEAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.621.

Les statuts coordonnés, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AP01807, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour EUROPEAN INVESTMENT S.A. Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(030282.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

TANKSCHIFFTRANSPORTE WILL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach.
R. C. Luxembourg B 41.537.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032497.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CITY PROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 92.636.

Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue au siège social en date du 23 mars 2004

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté la résolution suivante:

1) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du Président du Conseil d'Administration, administrateur-délégué et administrateur Monsieur Carlos Manuel Da Silva Tavares, demeurant à 58, rue de la Libération, L-3511 Dudelange et l'administrateur Madame Maria Das Neves Gomes Surreira, demeurant à 58, rue de la Libération, L-3511 Dudelange.

La résolution a été admise à l'unanimité des voix.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de CITY PROM S.A.

C. M. Da Silva Tavares / M. Das Neves Gomes Surreira

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05049. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029423.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

CYRAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.331.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Cyril Dupret, dirigeant d'entreprises, demeurant à «Résidence du Parc», 334, rue du Docteur Trelat, 69 560 Sainte Colombe, France,

dûment représenté par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée à Vienne (France) le 16 février 2004; et,

2. Monsieur Raoul Parienti, ingénieur, demeurant au 5, rue de Belgique, F-06000 Nice, France, dûment représenté par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée à Nice (France) le 15 février 2004;

Les procurations, après avoir été signées ne varient par le comparant, ès qualités qu'il agit et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}: Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de CYRAMA S.A. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses actionnaires.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec les succursales ou autres bureaux ou avec l'étranger, se produiront ou paraîtront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes d'administration courante et journalière et qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 4. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Titre II: Capital social - Actions - Assemblées générales des actionnaires

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Art. 6. Actions. La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par action; lorsqu'une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

Nonobstant les provisions de l'article 7 ci-après, la Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 7. Cession des actions. Les actions appartenant ou venant à appartenir aux fondateurs sont inaliénables pendant un délai de deux (2) ans, à compter de la date de constitution de la Société.

A l'expiration du délai ci-dessus, les cessions d'actions seront soumises au droit de préemption prévu à l'article 8 ci-après.

Art. 8. Droit de préemption. 1 - Dans l'hypothèse où un des fondateurs de la Société souhaiterait procéder à la cession de tout ou partie de sa participation au capital de la Société, l'autre fondateur bénéficiera à titre irréductible d'un droit de préemption sur les actions cédées.

2 - Dans l'hypothèse où les droits de préemption prévus au présent article seraient exercés, le prix de chaque action sera identique aux conditions obtenues par le cédant de la part d'un cessionnaire de bonne foi.

3 - De façon à permettre la bonne exécution des dispositions du présent article, l'actionnaire fondateur qui souhaiterait céder ses actions devra notifier au conseil d'administration de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la cession projetée en indiquant:

- l'identité du cessionnaire envisagé et, si le cessionnaire est une personne morale, de la ou des personnes en détenant le contrôle ultime;
- le prix et les conditions de la cession; et
- toute information relative aux autres opérations éventuellement envisagées avec le cédant à l'occasion de la cession.

Dans les huit jours de cette notification, le conseil d'administration de la Société notifiera par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le projet de cession à l'autre fondateur.

4 - L'autre fondateur disposera alors d'un délai de trente jours à compter de la réception de la notification susvisée pour notifier au cédant, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, sa décision d'acquiescer, au lieu et place du cessionnaire, tout ou une partie des actions dont la cession est envisagée, à un prix égal au prix de cession par action envisagé, ou à défaut de prix, à la valeur par action retenue pour les besoins de la cession. Le défaut de réponse par l'autre actionnaire fondateur avant l'expiration du délai de trente jours susvisé, sera sanctionné par la perte pour cet actionnaire fondateur du droit de préemption décrit ci-dessus pour la seule cession envisagée.

5 - Dans l'hypothèse où l'exercice des droits de préemption mentionnés au présent article n'aurait pas permis l'acquisition de la totalité des actions mises en vente par le cédant, alors si bon semble audit actionnaire fondateur, les droits de préemption seront réputés n'avoir jamais été exercés, et sous réserve de l'agrément éventuellement requis à l'article 9 ci-après, le cédant sera libre de procéder à la vente de ses actions au cessionnaire proposé mentionné dans la notification.

Le cédant aura toutefois le droit de réclamer le bénéfice de l'exercice du droit de préemption à concurrence du nombre d'actions pour lequel il aura été notifié et de procéder à la cession du solde des actions, conformément aux dispositions du présent article.

6 - En cas de décès de l'un des fondateurs, le fondateur survivant bénéficiera à titre irréductible d'un droit de préemption sur la participation du fondateur défunt au sein du capital de la Société.

Immédiatement après la notification du décès de l'un des fondateurs par la Société, un expert indépendant sera choisi par le Président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises qui procédera à la détermination du prix d'acquisition des actions du fondateur décédé. La détermination du prix d'acquisition par l'expert indépendant sera définitive et s'imposera au fondateur survivant et aux héritiers du fondateur décédé.

Le transfert de la propriété des actions au fondateur survivant s'effectuera alors dans un délai de huit jours après la détermination du prix d'acquisition par l'expert indépendant.

Jusqu'au transfert effectif de la propriété des actions au fondateur survivant, aucun droit ne sera reconnu par la Société au propriétaire(s) juridique(s) des actions du fondateur décédé et la Société ne reconnaîtra pas ce/ces propriétaire(s) comme un/des actionnaire(s) de la Société.

Art. 9. Agrément. 1 - Dans l'hypothèse où l'autre fondateur décide de ne pas exercer son droit de préemption visé à l'article 8 ci-dessus mais reste actionnaire de la Société, le cédant devra, si le cessionnaire est un tiers non actionnaire de la Société se soumettre à la procédure d'agrément prévue ci-après.

2 - A compter de la notification prévue à l'article 8 ci-dessus, et dans les trois mois de cette notification, le conseil d'administration est tenu de notifier au cédant s'il donne ou refuse l'agrément du cessionnaire. A défaut de notification dans ce délai de trois mois, l'agrément est réputé acquis.

La décision du conseil d'administration n'a pas à être motivée, et en cas de refus, elle ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

3 - En cas de refus d'agrément et si le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le conseil d'administration doit faire acquiescer les actions soit par l'autre fondateur ou par des tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue de la réduction de son capital, et ce dans les trois mois de la notification du refus.

Le prix de cession des actions est fixé en accord avec le cédant. A défaut d'accord sur le prix, celui-ci est déterminé par un expert, choisi par les parties d'un commun accord et à défaut d'accord par le juge des référés du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg; les frais d'expertise étant supportés par moitié par le cédant et par moitié par le ou les acquiescés ou par la Société si celle-ci se porte acquiescés.

4 - Lorsque le cessionnaire est une personne morale, l'agrément peut être subordonné au maintien de son contrôle par la ou les personnes dont l'identité est indiquée dans la décision d'agrément.

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg-Ville au siège social, ou à tout autre endroit de la commune de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 12. Assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant le cinquième (1/5) du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Elle se tient au lieu, date et heure fixée dans la convocation. Les convocations contiennent l'ordre du jour.

Art. 13. Convocation. La convocation à une assemblée générale se fera en application des dispositions légales en la matière.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu et valablement délibérer et statuer sans convocations préalables.

Art. 14. Bureau. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice-président ou en l'absence de ce dernier ou à défaut de président ou vice-président par l'administrateur le plus âgé. Le président respectivement son remplaçant désigne le secrétaire et les deux scrutateurs.

Art. 15. Représentation. Un actionnaire peut prendre part à une assemblée générale en donnant pouvoir à un autre actionnaire ou à un tiers par écrit.

Art. 16. Quorum et majorité. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

Art. 17. Vote. Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales annuelles et extraordinaires.

Art. 18. Procès-verbaux. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent. Les copies et extraits qui en sont délivrées sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Titre III: Administration - Conseil d'administration

Art. 19. Composition - Rémunération - Durée du mandat. La Société est administrée par un conseil d'administration composé obligatoirement de trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

La rémunération des administrateurs sera fixée par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe par ailleurs leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont révocables ad nutum.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en cooptant un nouveau membre. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace. A défaut de cooptation, l'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination d'un nouvel administrateur choisi sur une liste proposée par celui des fondateurs ayant proposé la liste sur laquelle l'administrateur dont les fonctions ont cessé avait été choisi.

Art. 20. Président - Vice-Président - Secrétaire. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président, et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Art. 21. Convocation. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de deux administrateurs au siège de la Société, sinon au lieu indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La convocation doit être adressée par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail ou par appel téléphonique si l'urgence l'impose à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de chaque administrateur. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Art. 22. Représentation. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administrateur en donnant pouvoir à un autre administrateur par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Art. 23. Quorum et majorité. Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président ou de son remplaçant à cette réunion est prépondérante.

Les décisions suivantes ne pourront pas être adoptées sans une décision du conseil d'administration ayant recueilli l'approbation de deux de ses membres:

- toute acquisition, investissement, prise de participation significative (supérieure ou égale à 20% du capital et des droits de vote) de la Société dans toute autre société pour un montant supérieur à 1.000.000,00 d'euros;
- toute fusion, scission ou apport partiel concernant la Société;
- toute cession, apport ou autre disposition (y inclus toute sûreté consentie à cette occasion) d'un actif immobilisé de la Société non prévu au budget et dont la valeur nette comptable, le prix de cession ou la valeur d'apport excéderait 50.000,00 euros;
- toute licence ou cession de brevets ou d'autres droits de propriété industrielle développés et/ou déposés par la Société, sauf pour celles consenties dans le cadre normal des activités de la Société;
- tout octroi par la Société de garanties, sûretés ou cautionnement, au titre des engagements d'un tiers autre qu'une société filiale ou apparentée, pour un montant supérieur à 50.000,00 euros;
- tout emprunt ou ligne de crédit portant sur un montant supérieur à 50.000,00 euros accordé à la Société, à l'exception des concours bancaires relatifs à la gestion courante de la Société;
- tout accord ou contrat engageant la Société pour un montant supérieur à 50.000,00 euros et auquel il ne pourrait être mis fin sans paiement, pénalités ou indemnisation, et avec un préavis supérieur à 3 mois;
- toute action en justice pour laquelle la Société serait demanderesse pour un montant excédant 50.000,00 euros, sauf lorsque l'urgence requiert d'agir sans délai;
- la fixation ou la modification de la rémunération des dirigeants sociaux;
- toute transformation, liquidation amiable ou judiciaire de la Société;
- la stratégie, le budget et le business plan de la Société;
- toute création de filiale de la Société;
- toute décision visant à déclarer ou verser tout dividende ou autre distribution au titre de tout titre de capital de la Société; et
- toute décision exceptionnelle, stratégique et/ou de nature à modifier significativement le fonctionnement de la Société et/ou la nature et l'étendue de ses activités.

Art. 24. Résolutions par écrit. Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les administrateurs ont le même effet que des résolutions votées en réunion des administrateurs.

Art. 25. Procès-verbaux. Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux, signés par les membres présents aux séances. Ces procès-verbaux sont dressés sur des feuilles volantes, et celles-ci sont reliées à la fin de chaque année.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 26. Pouvoirs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous actes et opérations d'administration et de disposition en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 27. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil d'administration déterminera.

Les rémunérations des administrateurs-délégués et autres fondés de pouvoirs sont fixées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être administrateur, nommer et révoquer tous cadres et employés, fixer leurs titres et leur rémunération.

Art. 28. Pouvoir de signature. La Société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de son Président, soit par la signature conjointe du Président du conseil d'administration et de l'un des deux autres administrateurs ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 29. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV: Surveillance

Art. 30. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peut être actionnaire ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont révocables ad nutum.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Titre V: Exercice social - Inventaire - Bilan - Compte de Profits et Pertes - Rapport

Art. 31. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 32. Inventaire - Bilan - Compte de Profits et Pertes - Rapport. Chaque année le trente et un décembre, et pour la première fois en deux mil quatre, les livres sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tous les engagements ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Le conseil d'administration a la liberté la plus absolue pour l'évaluation des créances et de toutes les valeurs composant l'actif social. Il établit ces évaluations de la manière qu'il juge la plus utile pour assurer la bonne gestion des affaires, la solidité et l'avenir de la Société.

Le conseil d'administration remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle au commissaire aux comptes qui doit faire un rapport contenant les travaux de contrôle effectués, les méthodes de travail appliquées et les résultats obtenus.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle le bilan et le compte des profits et pertes sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Art. 33. Allocation du Résultat. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme les bénéfices nets de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, détermine l'affectation du solde des bénéfices nets annuels.

Art. 34. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 35. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII: Election de domicile

Art. 36. Election de domicile. Tout actionnaire, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, non domicilié au Grand-Duché de Luxembourg, élit automatiquement par l'effet de la souscription ou l'acquisition d'actions, respectivement de l'acceptation explicite ou implicite du mandat confié, domicile au siège social, où toutes sommations, significations et notifications seront valablement faites.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 37. Dispositions générales. Pour tous points non expressément prévus aux présents statuts, il est renvoyé aux provisions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les sept mille (7.000) actions émises sont intégralement souscrites comme suit:

Monsieur Cyril Dupret, préqualifié, cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq actions	5.285
Monsieur Raoul Parienti, préqualifié, mille sept cent quinze actions.	<u>1.715</u>
Total: sept mille actions	7.000

Les sept mille (7.000) actions ont été libérées à hauteur de 25% par des apports en numéraire de sorte que la somme de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il fut justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant valablement convoqués et informés sur l'ordre du jour, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3) Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, de sorte que leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mil cinq (2005) pour approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004:

i) Monsieur Cyril Dupret, dirigeant d'entreprises, né à Saint-Etienne (France) le 16 octobre 1973, demeurant à «Résidence du Parc», 334, rue du Docteur Trenel 69 560 Sainte Colombe, France, Président du conseil d'administration;

ii) Monsieur François Brouxel, avocat, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

iii) Monsieur Raoul Parienti, ingénieur, né à Sfax (Tunisie), le 18 janvier 1948, demeurant au 5, rue de Belgique, F-06000 Nice, France.

4) Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, de sorte que son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mil cinq (2005) pour approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004:

La société AACO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.833, et représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises.

5) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion des affaires courantes de la Société à un de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant ès dites qualités, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 77, case 12. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

J. Delvaux.

(032929.3/208/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

IT-LUX SOFTWARE SOLUTIONS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6840 Machtum, 12, Knupp.

H. R. Luxemburg B 98.935.

AUSZUG

Anlässlich der Ausserordentlichen Generalsammlung vom 1. Februar 2004 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Bettina Klein, Bankangestellte, wohnhaft in Wasserbillig, ist mit sofortiger Wirkung zum delegierten Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) ernannt.

2. Stefan Helling, Angestellter, wohnhaft in Wasserbillig, ist mit sofortiger Wirkung für eine unbegrenzte Zeit zum technischen Direktor ernannt.

Luxemburg, den 1. Februar 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029749.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxemburg B 74.117.

RECTIFICATIF

Dans l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 août 2002, il convient de lire au point quatre de l'extrait:

The Meeting re-elects as Manager Mr Patrick Lorenzato, private employee, residing at 73, Côte d'Eich in L-1450 Luxembourg for an undetermined period.

En lieu et place de:

The Meeting re-elects as Manager Mr Patrick Lorenzato, private employee, residing at 73, Côte d'Eich in L-1450 Luxembourg. This mandate will end at the next General Meeting approving the accounts.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029969.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

AVANTGARDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 36.020.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031359.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

AVANTGARDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 36.020.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031357.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

AVANTGARDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 36.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031354.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

FINIPAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 30.697.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031349.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

FINIPAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 30.697.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031347.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

FINIPAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 30.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031345.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET DE PLACEMENT WALLIS, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg

La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET DE PLACEMENT WALLIS, ici représentée par ses gérants:

- Monsieur Wilhelm Bayartz, commerçant diplômé, demeurant à D-52066 Aachen, 123, Höfchensweg,
- Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach,
- Monsieur Gaston Schanen, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1637 Luxembourg, 50, rue Goethe,
- déclarent vouloir convertir le capital social en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 pour le porter de son montant actuel de un million deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.200.000,-) à vingt-neuf mille sept cent quarante-sept virgule vingt-deux Euros (29.747,22)
- déclarent vouloir augmenter le capital actuel pour le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille sept cent quarante-sept virgule vingt-deux à trente mille Euros (30.000,-) par l'apport du montant de deux cent vingt-sept virgule cinquante Euros (227,50) par la société COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l., et par l'apport du montant de vingt-cinq virgule vingt-huit Euros par la société ECONOMAT S.C.I.
- déclarent vouloir modifier la valeur de la part sociale à 25,00 Euros
- déclarent vouloir modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à trente mille Euros (30.000,-) divisé en 1.200 (mille deux cents) parts d'intérêts à vingt-cinq (25,00) Euros chacune.

Ces parts d'intérêts ont été attribuées comme suit:

- COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l.	1.080
- ECONOMAT S.C.I.	120
	1.200

Fait et dressé à Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032175.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

GLINFLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029909.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

MESSAGERIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 12.324.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 30 mars 2004, que:

- les administrateurs suivants ont été nommés, avec effet au 1^{er} janvier 2004, en remplacement de Mme M.-Rose Dock et M. Karl U. Sanne, démissionnaires:
 - M. Fernand Heim, directeur financier,
 - M. Marc Schmit, chef-comptable,
- tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- le mandat de l'administrateur sortant, M. Gérard Muller, économiste, ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030574.3/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ECONOMAT S.C.I., Société Civile Immobilière.*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg*

La société civile immobilière ECONOMAT S.C.I. ici représentée par ses gérants:

- Monsieur Wilhelm Bayartz, commerçant diplômé, demeurant à D-52066 Aachen, 123, Höfchensweg,
 - Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach,
 - Monsieur Gaston Schanen, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1637 Luxembourg, 50, rue Goethe,
 déclarent vouloir convertir le capital social en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 pour le porter de son montant actuel de un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-) à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq Euros (24.789,35)

- déclarent vouloir augmenter le capital actuel pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq Euros à vingt-quatre mille huit cents Euros (24.800,-) par l'apport du montant de sept virgule quatre-vingt-dix-neuf Euros (7,99) par la société COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l., et par l'apport du montant de deux virgule soixante-six Euros (2,66) par la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE PLACEMENT WALLIS S.C.I.

- déclarent vouloir modifier la valeur de la part sociale à 24,80 Euros

- déclarent vouloir modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à vingt-quatre mille huit cents Euros (24.800,-) divisé en 1.000 (mille) parts d'intérêts à vingt-quatre virgule quatre-vingt (24,80) Euros chacune.

Ces parts d'intérêts ont été attribuées comme suit:

- COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l.	750
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE PLACEMENT WALLIS S.C.I.	250
	1.000

Fait et dressé à Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032178.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 32 AVENUE DE LA LIBERTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 janvier 2004, les associés ont nommé Monsieur Martial de Calbiac demeurant au 9, rue Emile Verhaeren, L-2666 Luxembourg, au poste de gérant de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 32 AVENUE DE LA LIBERTE pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Serge Pineau, démissionnaire.

Monsieur Martial de Calbiac aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle conformément à l'article 13 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032228.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**MEDICAL EUROPEEN S.A., Société Anonyme,
(anc. IATRIKO INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 75.153.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2004, Monsieur Christos Lianopoulos a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Georgios Apostolopoulos.

Le mandat du nouvel Administrateur expirera avec celui de ses collègues Monsieur Sotirios Zavalianis et Madame Libuse Zavaliani à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour MEDICAL EUROPEEN S.A. (anc. IATRIKO INTERNATIONAL S.A.), Société Anonyme
 EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030468.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

BENELUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031353.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BENELUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031351.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

RAINY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, 69, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 91.541.

Cession de parts sociales

Le soussigné,

José Luis da Costa Viana, gérant administratif de la RAINY, S.à r.l.

déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit, à

Birgit Recht-Greiß,

née le 7 mai 1952

à Hambourg, Allemagne

ici présente et qui accepte,

24,8 parts sociales de la société à responsabilité limitée RAINY, S.à r.l.,

avec siège social à

69, route de Dudelange

Bettembourg

pour le prix de 2.500,- Euros.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en quatre exemplaires à Luxembourg, le 24 mars 2004.

J. da Costa / P. Zimmer / M. da Costa / B. Recht-Greiß

Gérant Administratif / Gérant Administratif / Gérant Technique / -

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05525. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032209.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

RAINY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, 693, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 91.541.

Cession de parts sociales

Le soussigné,

José Luis da Costa Viana, gérant administratif de la RAINY, S.à r.l.

déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit, à

Manuel da Costa Viana,

née le 10 octobre 1973

à Tamel Santa Leocadia (Portugal)

ici présent et qui accepte,

37,2 parts sociales de la société à responsabilité limitée RAINY, S.à r.l.,

avec siège social à
69, route de Dudelange
Bettembourg
pour le prix de 3.720,- Euros.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en quatre exemplaires à Luxembourg, le 24 mars 2004.

J. da Costa / P. Zimmer / M. da Costa

Gérant Administratif / Gérant Administratif / Gérant Technique

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05523. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032220.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

MESSAGERIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 12.324.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(030485.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

MESSAGERIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 12.324.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(030502.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

STAR ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 77.732.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(030153.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 89-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 56.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 19 avril 2004.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(030952.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

DISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.637.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 mars 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
G. Hornick / C. Schmit
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030830.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

NEW GEOFELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.419.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 15 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 15 janvier 2004 que:

1- L'associé unique a révoqué HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que gérant et ce avec effet immédiat;

2- L'associé unique a nommé Séverine Michel, demeurant au 31A, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, née le 19 juillet 1977 à Epinal, comme gérante avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2004, le conseil de gérance est composé comme suit:

Séverine Michel
Laurence McNairn
Sharon Alvarez-Masterton

S. Michel
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030859.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

EAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Binsfeld.
R. C. Luxembourg B 33.857.

Par la présente, Jean-Paul Azzolin informe qu'il démissionne en sa qualité d'administrateur de la société EAM S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

J.-P. Azzolin.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031068.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

LES COMPAGNONS DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.833.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032467.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CAFE BEIM SILO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen-Mersch, 42, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.694.

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain Bruzzese, indépendant, né à Dudelange, le 13 octobre 1967, demeurant à L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare;

2.- Monsieur Pascal Bruzzese, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1966, demeurant à L-9140 Bourscheid, 5, Burewee;

3.- Mademoiselle Aline Lafay, employée privée, née à St. Just-la-Pendue (France), le 26 novembre 1967, demeurant à L-7663 Medernach, 7, rue Knaeppchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CAFE BEIM SILO, S.à r.l., ayant son siège social à L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.694), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 26 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 364 du 9 juillet 1997, et dont le capital a été converti en douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune, suivant décision de l'associé unique du 28 juin 2002, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 1390 du 25 septembre 2002;

- Que le comparant Monsieur Romain Bruzzese est le seul associé de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de remplacer les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR), par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR).

Deuxième résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent cinq mille cinq cents euros (105.500,- EUR) par l'émission et la création de trois mille sept cent vingt (3.720) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à souscrire en numéraire.

Les trois mille sept cent vingt (3.720) parts sociales nouvellement émises sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Romain Bruzzese, indépendant, né à Dudelange, le 13 octobre 1967, demeurant à L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare, à concurrence de mille quatre cents (1.400) parts sociales;

2.- Monsieur Pascal Bruzzese, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1966, demeurant à L-9140 Bourscheid, 5, Burewee, à concurrence de mille quatre cents (1.400) parts sociales;

3.- Mademoiselle Aline Lafay, employée privée, née à St. Just-la-Pendue (France), demeurant à L-7663 Medernach, 7, rue Knaeppchen, à concurrence de neuf cent vingt (920) parts sociales.

Le montant de quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR) a été apporté en numéraire par les préteurs de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinq mille cinq cents euros (105.500,- EUR), divisé en quatre mille deux cent vingt (4.220) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Romain Bruzzese, indépendant, né à Dudelange, le 13 octobre 1967, demeurant à L-7590 Berin- 1.900 gen, 42, rue de la Gare, mille neuf cents parts sociales

2.- Monsieur Pascal Bruzzese, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1966, demeurant à L-9140 Bours- 1.400 cheid, 5, Burewee, mille quatre cents parts sociales.

3.- Mademoiselle Aline Lafay, employée privée, née à St. Just-la-Pendue (France), le 26 novembre 1967, demeu- 920 rant à L-7663 Medernach, 7, rue Knaeppchen, neuf cent vingt parts sociales

Total: quatre mille deux cent vingt parts sociales. 4.220

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Quatrième résolution

Les comparants décident de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.»

Cinquième résolution

Les comparants décident de remplacer le deuxième alinéa de l'article dix par la disposition suivante:

«**Art. 10. (Deuxième alinéa).** En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de deux mille et cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Bruzzese, P. Bruzzese, A. Lafay, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2004, vol. 526, fol. 65, case 9. – Reçu 930 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2004.

J. Seckler.

(032148.3/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

KVIST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.199.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour KVIST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032485.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 49.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 avril 2004.

P. Bettingen.

(032782.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

VANFLEET, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 68.658.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 1^{er} juillet 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02409/546/17)

Le Conseil d'Administration.

29071

EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.530.

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 30, 2004* at 4.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 29, 2004
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Resolutions of the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

I (02795/755/23)

The Board of Directors.

LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.669.

We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 30, 2004* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 29, 2004
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

I (02796/755/21)

The Board of Directors.

COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.867.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02797/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.933.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 2, 2004* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous

I (02798/795/16)

The Board of Directors.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juillet 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02799/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.282.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of GEFINOR S.A. which will be held on the *24th June 2004* at 11.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

1. Submission and approval of the following documents:
 - Report of the Board of Directors and of the Commissaire on the unconsolidated financial statements as at December 31, 2003,
 - Unconsolidated financial statements as at December 31, 2003 and allocation of the result,
 - Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor on the consolidated financial statements as at December 31, 2003,
 - Consolidated financial statements as at December 31, 2003.
2. Discharge to be granted to the directors, commissaire and the statutory auditors.
3. Statutory election.
4. Authorisation to the Board to buy and sell the shares of the Company on the following conditions:
 - Quantity: up to 10% of the outstanding shares,
 - Price per share: minimum USD 8.- and maximum USD 13.-,
 - Duration: 18 months.
5. Authorisation to the Board to delegate to the chairman the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
6. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

II (02965/755/28)

On behalf of the Board.

MINOTAURUS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.881.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02800/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EURO-GATE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 92.300.

Due to the fifty percent quorum of shares not being reached at the Extraordinary General Meeting of May 26, 2004, the Board of Directors is reconvening a new

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company, in front of a public notary, for *July 15, 2004* at 11.45 a.m. at the registered office of the Company, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to which the shareholders are invited to attend with the following agenda which is:

Agenda:

Modify the articles of incorporation (the «Articles») in order to submit the Company to the law of December 20, 2002 on Undertakings for Collective Investments as follows:

- Modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 5 of the Articles, 6th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-)» to the reference «one million two hundred thirty-nine and four hundred sixty-eight Euros (EUR 1,239,468.-)»;
- Modify article 20 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 23 of the Articles, paragraph III, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111(2) of the law of March 30, 1988 on collective investment undertakings, as modified by the article 5 of the law of July 17, 2000»;
- Modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;
- Modify article 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «published in accordance with the law of December 20, 2002 in the Mémorial and in two newspapers» to the reference «published in accordance with the law of March 30, 1988 in the Mémorial and in three newspapers»;
- Modify article 32 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

The Board of Directors is pleased to advise you that the decision here above will be approved by a two-third majority of the shares present and represented at the Meeting without quorum. Each share is entitled to one vote.

Copy of the above documents can be obtained free of charge at the registered office of the Company.

In case you could not be able to attend the meeting, forms appointing the chairman or another shareholder as your proxy are available at the registered office of the Company where they shall be returned duly completed.

I (03284/755/46)

The Board of Directors.

INTERNATIONAL BUILDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.105.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 30 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

I (02940/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

FIRST WEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 74.162.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 1^{er} juillet 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03042/696/17)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.614.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the Company on July 2, 2004 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission to the law of 20 December 2002. Modification of articles 3, 5, 27 and 29.
2. Modification of §2 of article 21 as follows:
The Company will announce the applicable net asset value used for the calculation of the redemption price and the percentage of shares redeemed through mail addressed to the registered shareholders and, if certified bearer shares are issued, through announcement in two newspapers. The redeemed shares will be cancelled. The redemption price will be paid within ten Luxembourg business days as from the applicable net asset value calculation day.

The shareholders are advised that a quorum of 50% is required for the items on the agenda and that the decision will be taken at the majority of 2/3 of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy. Proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for June 29, 2004 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (03250/755/23)

By order of the Board of Directors.

EXPERTISE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 78.989.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03043/696/14)

Le Conseil d'Administration.

HOSTCARE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.101.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juillet 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03044/696/17)

Le Conseil d'Administration.

MAZARA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.625.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (03098/534/14)

Le Conseil d'Administration.

CHARTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.859.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 1^{er} juillet 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03101/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

LE LAPIN, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 86.007.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at 5, bd de la Foire, Luxembourg, on *July 2, 2004* at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
4. Discharge of the directors and statutory auditor
5. Transfer of the registered office
6. Miscellaneous

I (03099/534/16)

The Board of Directors.

B.A.R.T. S.A., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 40.048.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *2. Juli 2004* um 15.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Bericht des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes

I (03100/534/15)

Der Verwaltungsrat.

AXIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.167.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *30 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03168/506/15)

Le Conseil d'Administration.

QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 54.433.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *24 juin 2004* à 15.30 heures par-devant Maître Paul Bettingen au siège social.

Ordre du jour:

- dissolution et mise en liquidation de la société;
- nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- divers.

II (02961/322/13)

Le Conseil d'Administration.

CALLAWAY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.242.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *1^{er} juillet 2004* à 10.30 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03157/000/20)

Le Conseil d'Administration.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *1^{er} juillet 2004* à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03158/000/21)

Le Conseil d'Administration.

SAPHIRA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juillet 2004* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (03268/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CITAR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 80.271.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03169/506/15)

Le Conseil d'Administration.

EDVIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 85.378.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03170/506/15)

Le Conseil d'Administration.

I.P.P. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 77.310.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03171/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02301/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TRADENET EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 79.814.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décisions à prendre en vertu de l'article 100 sur la loi des sociétés commerciales
6. Divers

I (03172/506/16)

Le Conseil d'Administration.

TINED HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 40.464.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03265/817/17)

Le Conseil d'Administration.

PYGMALUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.414.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2004 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03267/817/17)

Le Conseil d'Administration.

CRANBURY HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra dans les bureaux de la S.F.C. REVISION, SOCIETE FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE REVISION, 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, le mardi 29 juin 2004 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2003.
5. Examen de la situation de l'investissement.
6. Examen de la situation de trésorerie de la société.
7. Poursuite de l'activité ou dissolution de la société.
8. Divers.

I (03270/267/20)

Le Conseil d'Administration.

CRANBURY HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la S.F.C. REVISION, SOCIETE FIDUCIAIRE, COMPTABLE ET DE REVISION, 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, le mardi 29 juin 2004 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de l'arrivée du terme de la Société et donc de sa liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs et fixation des émoluments du liquidateur.
4. Divers.

I (03269/267/15)

Le Conseil d'Administration.

J & H GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 97.514.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 28 juin 2004 à 11.00 heures auprès de l'étude de Maître Lecuit à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un administrateur et du commissaire aux comptes.
5. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner.
6. Transfert du siège social de la société.
7. Divers.

I (03282/1267/18)

Le Conseil d'Administration.

PUSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2004 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02975/506/15)

Le Conseil d'Administration.

29081

BCILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.178.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 juin 2004 à 11.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 mars 2004.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2004.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004.
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
I (03283/755/18) Le Conseil d'Administration.

NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.779.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (03053/817/18)

Le Conseil d'Administration.

L.H.I., LUSO HISPANIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.601.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le mardi 22 juin 2004 à 15.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2003.
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2003.
3. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
6. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les dépôts d'actions en vue de cette Assemblée seront reçus jusqu'au 17 juin 2004 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 14, rue Aldringen, Luxembourg, ainsi qu'au siège social.

II (02704/82/22)

Le Conseil d'Administration.

TRANSLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.452.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (03051/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02974/506/15)

Le Conseil d'Administration.

HELILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 66.084.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (03049/817/18)

Le Conseil d'Administration.

MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.273.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of MENA HOLDINGS S.A. which will be held on the 24th June 2004 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

1. Submission of the report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditors.

2. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2003 and allocation of the result.
3. Discharge to be granted to the directors and the statutory auditors.
4. Statutory election.
5. Approval of the delegation to the chairman of the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
6. Sundry.

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

II (02964/755/20)

On behalf of the Board.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 49.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02971/506/15)

Le Conseil d'Administration.

REBUILD WORLD RBW S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 20.652.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02970/506/16)

Le Conseil d'Administration.

COMEDIA COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 70.181.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02969/506/16)

Le Conseil d'Administration.

29084

SAGIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.719.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02289/534/14)

Le Conseil d'Administration.

PRIMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.475.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 2004 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02399/520/15)

Le Conseil d'Administration.

FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 28, 2004 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 27, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02300/795/14)

The Board of Directors.

SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.314.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02923/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02972/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BYBLOS FINANCING HOLDING («B.A.R.A.F.») S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.258.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 21 June 2004 at 12.00 o'clock.

Agenda:

1. To increase the capital from USD 33,600,000.- to USD 38,000,000.- without creating new shares, by incorporating USD 4,400,000.- from the general reserve and increasing the nominal value of each share from USD 840.- to USD 950.-.
2. To amend Article 5 of the Articles of Incorporation accordingly.
3. Miscellaneous

II (02789/1023/15)

The Board of Directors.

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 6.317.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («the Company») will be held at the registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg at 11.00 a.m. on 21 June 2004 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To accept the Directors' and Auditors' reports and to adopt the financial statements for the year ended 31 December 2003.
2. To approve the payment of dividends for the year ended 31 December 2003 and to authorise the Directors to declare further dividends in respect of the financial year ended 31 December 2003.
3. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 December 2003.
4. To re-elect Mr F P Le Feuvre, Z O H M Baron van Hövell tot Westerflier, Mr G Radcliffe, Mr J Reimnitz, Mr F Tesch and Mr J-C Wolter as Directors.
5. To elect Mr Robert Fairbairn, Mr Andrew Donohue, Mr James Charrington and Mr Emilio Novela Berlin as Directors.
6. To approve the remuneration of the Directors.
7. To re-elect PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors.
8. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the holders of Bearer Shares must deposit their shares not later than 14 June 2004 either at the registered office of the Company, or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relative Deposit Receipt (which may be obtained from the registered office of the Company) must be forwarded to the registered

office of the Company to arrive no later than 17 June 2004. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting or any adjournment thereof;

- shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 17 June 2004 close of business. Proxy forms for Registered Shareholders can be obtained from the registered office. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company; lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the Meeting if he decides to do so.

20 April 2004.

II (02610/755/41)

The Board of Directors.

BYBLOS FINANCING HOLDING («B.A.R.A.F.») S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 13.258.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 21 June 2004 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditors for the year ending 31 December 2003.
2. Approval of the balance sheet and of the profit and loss statement as at 31 December 2003, and appropriation of the net profit realised in 2003.
3. Discharge to be given to the Directors and to the Statutory Auditors for the execution of their duties during the year 2003.
4. Election of the Board of Directors.
5. Miscellaneous.

II (02788/1023/18)

The Board of Directors.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02299/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.584.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 2004 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02400/520/15)

Le Conseil d'Administration.

29087

AESHA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02973/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FROHFELD A.G., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 23.200.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 21. Juni 2004 um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

II (02269/534/15)

Der Verwaltungsrat.

HIGH SPIRIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.459.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02832/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 28, 2004 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 28, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02298/795/14)

The Board of Directors.

OMIUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.037.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02828/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

EURO MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.892.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

II (03050/817/18)

Le Conseil d'Administration.

STANDIMMO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.880.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03266/817/17)

Le Conseil d'Administration.
